

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04205

Numéro SIREN : 513 406 991

Nom ou dénomination : GE SCF SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt 21018

COMPTES SOCIAUX GE SCF 2023

1. BILAN ACTIF / PASSIF

(en milliers d'Euros)

ACTIF	Notes	Au 31.12.23	Au 31.12.22
Caisse, banque centrale et CCP	02	111 387	111 387
Créances sur les établissements de crédit	01 bis-02	7 315	6 350
A vue		7 315	6 350
A terme			
Opérations avec la clientèle			
Autres concours à la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe	03-04	383 913	391 135
Immobilisations financières			
Autres Actifs	06	152	94
Comptes de régularisation	05	1 777	2 220
TOTAL DE L'ACTIF		504 544	511 187

pour copie certifiée conforme

Thomas Martinelli

co - Gérant

Rapport Annuel 2023 – Comptes Sociaux / GE SCF

P A S S I F	Notes	Avant Répartition	
		Au 31.12.23	Au 31.12.22
Dettes envers les établissements de crédit			
A vue			
A terme			
Comptes créditeurs	02	10 072	
A vue			
A terme		10 072	
Dettes représentées par un titre	02-04	369 774	369 783
Titres du marché interbancaire et titres de TCN			
Emprunts obligataires		369 774	369 783
Dépôt de garantie	06	5 982	5 982
Comptes de régularisation	05	35 823	47 037
Provisions	07		
Capitaux Propres hors FRBG		82 893	88 386
Capital souscrit	08 - 08bis	163 000	163 000
Réserves	08 - 08bis	1 857	1 857
Report à nouveau (créditeur)	08 - 08bis		
Report à nouveau (débiteur)	08 - 08bis	(76 471)	(71 084)
Résultat de l'exercice	08 - 08bis	(5 493)	(5 387)
TOTAL DU PASSIF		504 544	511 187

2. HORS BILAN

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	-	-
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	-	-
Engagements d'ordre de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit	9 928	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle (2)	-	-

3. COMPTE DE RESULTAT

	Notes	(en milliers d'Euros)	
		31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	09	18 738	18 535
Intérêts et charges assimilées	09	(15 770)	(15 361)
Commissions (produits)	10		
Commissions (charges)	10		(286)
Autres produits d'exploitation bancaire	11		
Autres charges d'exploitation bancaire	11	(7 121)	(7 011)
PRODUIT NET BANCAIRE		(4 153)	(4 123)
Charges générales d'exploitation	12	(1 340)	(1 264)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(5 493)	(5 387)
Coût du risque	13		
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 493)	(5 387)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(5 493)	(5 387)
Impôt sur les bénéfices	14		
RESULTAT NET		(5 493)	(5 387)

4. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

		(en milliers d'Euros)									
		CAPITAL (1)	RESERVE LEGALE	REPORT A NOUVEAU	RESULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRIES	DIVIDENDE (3)	NOMBRE D'ACTIONS EXISTANTES	QUOTE-PART DE CHAQUE ACTION DANS LES CAPITAUX PROPRIES	RESULTAT PAR ACTIONS	DIVIDENDE NET ATTRIBUE A CHAQUE ACTION (3)
2022	Capital souscrit	163 000	-	-	-	-	-	16 300 000	-	-	-
	Variation de la provision pour investissement	-	-	-	(5 387)	(5 387)	-	-	-	-	-
	Résultat de l'année 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Capitaux propres avant affectation	163 000	1 857	(71 084)	(5 387)	88 386	-	16 300 000	5,42	-	-
	Affectation du résultat 2022 (2)	-	-	-	(5 387)	5 387	-	-	-	(0,33)	-
2023	Capitaux propres après affectation	163 000	1 857	(76 471)	-	88 386	-	16 300 000	5,42	-	-
	Capital souscrit	163 000	-	-	-	-	-	16 300 000	-	-	-
	Variation de la provision pour investissement	-	-	-	(5 493)	(5 493)	-	-	-	-	-
	Résultat de l'année 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Capitaux propres avant affectation	163 000	1 857	(76 471)	(5 493)	82 893	-	16 300 000	5,09	-	-
Affectation du résultat 2023 (2)		-	-	-	(5 493)	5 493	-	-	-	(0,34)	-
Capitaux propres après affectation		163 000	1 857	(81 964)	-	82 893	-	16 300 000	5,09	-	-

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 : PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

1/ PRESENTATION DES COMPTES

Les états financiers de GE SCF sont établis, conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 du 26 novembre 2014 selon les conventions comptables générales en respectant le principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

GE SCF présente des notes annexes qui complètent et commentent l'information financière donnée par le bilan, le compte de résultat et le hors bilan.

Ils sont présentés conformément :

- au règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse individuels.
- au règlement n° 99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier ; et enfin à l'instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier d'informations relatives à la qualité de leurs actifs.

2/ CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'a affecté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

3/ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Tombée d'échéance

Il n'y a pas eu de tombée d'échéance en 2023 ou de remboursement par anticipation d'obligations foncières.

Concernant les obligations d'Etat, deux obligations sont arrivées à maturité en 2023 :

- Le 4 janvier 2023, remboursement d'un nominal de 302 k€
- Le 15 mars 2023, remboursement d'un nominal de 219 k€.

Crédit Revolving

GE SCF a souscrit un crédit revolving avec la société GE Capital European Unlimited Funding d'un montant de 20 millions d'euros et devant se terminer le 20 juillet 2024.

Au 31 décembre 2023, GESCF a utilisé 10 Millions d'euros sur la réserve totale de 20 millions d'euros.

4/ PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

4.1) Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur l'ensemble de ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie d'un compte de charge.

4.2) Dettes représentées par un titre

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier. Les obligations foncières sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts relatifs aux obligations sont comptabilisés dans la rubrique «Intérêts et charges assimilés» sur obligations et autres titres à revenu fixe pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis au prorata des intérêts courus sur la durée de vie des titres concernés, et cela dès la première année.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les «Autres charges d'exploitation bancaires».

4.3) Opérations sur instruments financiers à terme – déboulement des contrats swap

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt sont enregistrées conformément aux dispositions prévues par le règlement de l'ANC numéro 2014-07 du 26 novembre 2014.

GE SCF avait conclu des opérations d'instruments financiers à terme, dans le but de couvrir le risque de taux auquel son activité passée l'exposait.

Suite à la cession des encours à la clientèle, GESCF ne présente plus de risque de taux : les obligations d'Etat et les Covered Bonds sont à taux fixe.

Aussi l'intégralité des contrats swap a été débouclé générant une plus-value de 103 M€ en 2016. Comptablement cette plus-value fait l'objet d'un étalement linéaire calculé sur la durée restante des obligations foncières.

4.4) Obligations d'Etat

Les obligations d'Etat sont considérées comme étant des actifs détenus jusqu'à échéance avec des paiements fixés et déterminés.

Par conséquent les obligations d'Etat sont enregistrées comme des titres d'investissement.

Les coûts de souscription incluant les frais d'émission et les coupons calculés en date du 19 décembre 2016 sont inclus dans le coût de comptabilisation initiale des obligations d'Etat.

Un actif détenu jusqu'à son échéance est déprécié s'il est probable que GESCF ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, qui est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêts effectif d'origine.

Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un évènement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Toutefois, l'ensemble des contreparties des obligations d'Etat ayant une note AA ou AAA ; aucune dépréciation n'est à comptabiliser en date d'arrêté.

A titre d'information, la valeur de marché des 33 obligations d'Etat détenus par GESCF s'élève au 31/12/2023 à 363,49 millions d'€ faisant ressortir une moins-value latente de 20,42 millions d'€.

4.5) Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société GE SCF étant négatif au cours de l'exercice précédent, la société n'a pas à verser d'acompte ou à effectuer de régularisation au titre de l'impôt sur les sociétés.

5/ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement majeur n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

6/ AUTRES INFORMATIONS

Consolidation des comptes :

Les comptes individuels de GE SCF sont consolidés dans le groupe GE Capital Global Holdings, LLC (901 Main Avenue, 06851 Norwalk, Connecticut – USA) par la méthode de l'intégration globale.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires pour l'exercice 2023 des commissaires aux comptes sont précisés dans le tableau ci-dessous :

	RSM		DELOITTE		Total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Honoraire de commissariat aux comptes	20.400,00€	24.480,00€	57.620,00€	69.144,00€	78.020,00€	93.624,00€

NOTE 1 Bis – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Compte courant Société Générale (1)	7 315	6 350
TOTAL	7 315	6 350

(1) A vue

NOTE 2 - VENTILATION PAR DUREE RESIDUELLE ET ELIGIBILITE

NOTE 2 : VENTILATION PAR DUREE RESIDUELLE

	Créances et dettes rattachées	Moins de trois mois (1)	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	(en milliers d'Euros)
ACTIF							
Caisses, banque central et CCP		111 387					111 387
Créances sur les établissements de crédit		7 315					7 315
donc Groupe							
Titres d'investissement	5 082	1 664	5 029	332 571	39 566	383 913	
- Nominal des Obligations d'Etat	5 082			315 813	38 298	358 993	
- Etalement des primes d'émission sur Obligations d'Etat		1 664	5 029	16 958	1 268	24 920	
Créances sur la clientèle							
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit							
donc Groupe							
Comptes à terme créditeur							0
donc Groupe							
Dettes représentées par un titre :	7 774						
Emprunts obligataires (2)	7 774						
Dépôt de Garantie		5 982					

(1) Y compris les comptes à vue.

(2) Les caractéristiques des emprunts obligataires sont détaillées dans le rapport annuel de la société

NOTE 3 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

NOTE 3 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Nominal	353 911	354 432
Décotes/Surcotes constatées lors de l'acquisition	71 884	71 975
Etalement des Décotes/Surcotes	(46 964)	(40 380)
Coupons Courus à la souscription (1)		
Coupons Courus (2)	5 082	5 108
TOTAL	383 913	391 135

(1) - Enregistrement des Coupons courus constatés lors de la souscription en compte PCEC 30412
(2) - Crédances rattachées

NOTE 4 – DETAIL DES INTERETS PAR POSTE DE BILAN

NOTE 4 : DETAIL DES INTERETS PAR POSTE DE BILAN

INTERETS A RECEVOIR	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Crédances sur la clientèle		
Comptes de régularisation actif		
Coupons courus sur obligations d'Etat	5 082	5 108
TOTAL	5 082	5 108

INTERETS A PAYER

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes représentées par un titre	7 774	7 783
Comptes de régularisation passif		
TOTAL	7 774	7 783

NOTE 5 – COMPTES DE REGULARISATION

ACTIF	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Valeur reçues à l'encaissement		
Autres charges à répartir (1)	403	510
Autres comptes de régularisation (2)	1 374	1 710
Charges constatées d'avance		
Produits à recevoir divers		
Comptes de régularisation divers		
Produits à recevoir sur Swap de taux		
TOTAL	1 777	2 220

- (1) Etalement des frais d'émission
 (2) Etalement des primes d'émission

PASSIF	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer		
IS à payer		
Autres Impôts et Taxes		
Dettes fournisseurs		
Comptes de régularisation divers	76	1 698
Produits constatés d'avance - étalement du produit sur déboulement swap	35 748	45 339
Charges à payer sur Swap de taux		
TOTAL	35 823	47 037

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS

ACTIF	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Autres débiteurs divers	58	
Dépôt de garantie FDGR	94	94
TOTAL	152	94

PASSIF		
	31/12/2023	31/12/2022
Dépôt de garantie au titre de la réserve de pré-maturité (1)	5 982	5 982
TOTAL	5 982	5 982

(1) Dépôt de garantie versé par GE Capital Holding LLC à GESCF au titre du contrat de liquidité signé le 16 décembre 2016

(1) Réserve de trésorerie

GE SCF bénéficie d'un engagement de support financier fourni par GE Capital Global Holdings LLC ("GECGH"), une filiale de General Electric Company dans le cadre du *Liquidity and Cash Collateral Agreement* signé le 16 décembre 2016, par lequel :

- (a) la Société bénéficie d'un engagement de la part de GECGH de procéder à des avances au profit de la Société en cas d'insuffisance de trésorerie disponible, un jour ouvré précédent chaque date de paiement d'une dette de la Société (privilégiée ou non) ; et
- (b) en cas de dégradation de la notation de la dette émise par GECGH, en qualité de *support provider*, en deçà des niveaux fixés par les agences de notation de constituer un gage-espèces à titre de garantie consenti par GECGH pour un montant égal aux sommes à échoir (en principal et/ou intérêts) durant les 180 jours prochains au titre de sa dette privilégiée et des commissions des agents payeurs.

Les espèces résultant d'une avance d'encaissement ou d'une remise d'espèces à titre de garantie (selon le cas) seront versées sur un ou des comptes bancaires ouverts au nom de la Société dans les livres d'un établissement de crédit éligible au titre des textes applicables aux sociétés de crédit foncier.

En octobre 2018, S & P abaissait la note de crédit de GE Capital Holdings LLC de «A» à «BBB +» et Moody's de A2 à Baa1. Suite à la baisse de la notation par S&P, le compte de réserve de maturité a été ouvert.

Au 31 décembre 2023, ce dernier s'élève à 5,98 millions d'euros, couvrant le paiement des intérêts sur les obligations foncières sur les 6 prochains mois

NOTE 7 - VARIATION DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

DEPRECIATIONS DEDUITES DE L'ACTIF	(en milliers d'Euros)			
	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Créances sur la Clientèle		-		-

PROVISIONS BANCAIRES	(en milliers d'Euros)			
	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Sur la Clientèle		-	-	-
Sur Soulté de cassage de dette à taux fixe	-			-

NOTE 8 – DETAIL DES CAPITAUX PROPRES

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Capital (1)	163 000	163 000
Réserve avant répartition	1 857	1 857
Report à nouveau avant répartition	-76 471	-71 084
Résultat de l'exercice (+/-)	-5 493	-5 387
TOTAL	82 893	88 386

(1) Capital social composé de 16 300 000 actions valeur nominale 10 €.

NOTE 9 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés		
Opérations avec les établissements de crédits		
Opérations avec la clientèle		
Opérations sur obligations et autres titres à revenus fixes (1)		
Produits divers d'intérêts (2)	9 591	9 603
Intérêts sur titres d'investissement (3)	8 906	8 931
Autres produits d'intérêts	241	
Intérêts et charges assimilées	15 770	15 361
Opérations avec les établissements de crédits	687	226
Opérations avec la clientèle		
Opérations sur obligations et autres titres à revenus fixes (4)	15 083	15 135

(1) Ce poste intègre les produits et charges sur les Swaps adossés aux emprunts obligataires

(2) Ce poste intègre les produits sur le déboulement des swaps

(3) Ce poste intègre les produits d'intérêts sur obligations d'Etat

(4) Ce poste intègre les charges d'intérêts sur les obligations foncières

NOTE 10 – COMMISSIONS

	(en milliers d' Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS		
Commissions sur opérations de crédit avec la clientèle		
CHARGES		
Charges sur prestations de service financier		
Frais d'émission à étaler		286
TOTAL		286

NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	(en milliers d' Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS		
Autres produits divers d'exploitation		
CHARGES		
Etatlement des frais d'émission - obligations d'Etats (1)	7 121	7 011
Etatlement des frais d'émission - obligations foncières	6 675	6 691
Autres charges diverses d'exploitation	444	320
TOTAL	7 121	7 011

(1) Frais d'émission liés à la souscription des obligations d'Etat de 74 643 k€ étalement sur la durée de vie des obligations

NOTE 12 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Frais de personnel (1)		
Impôts et taxes		15
Services extérieurs	343	1 249
Charges refacturées par des sociétés du groupe	997	
Autres charges diverses d'exploitation		
TOTAL	1 340	1 264

(1) Il n'y a pas d'effectif salarié dans la société GE SCF

NOTE 13 – COUT DU RISQUE

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Coût du risque sur la clientèle		
Variation des provisions sur la clientèle		
Provision sur charge à payer		
Actualisation CRC 2002-03		
Pertes sur créances irrécouvrables		
Récupération sur créances amorties		
Décote sur encours restructurés		
TOTAL	0	0

NOTE 14 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible de l'exercice		
TOTAL		

GE SCF SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Société en commandite par actions au capital de 163.000.000 euros
Etablissement de Crédit Spécialisé agréé en qualité de société de crédit foncier
Siège social : 204, Rond-Point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne Billancourt
513 406 991 R.C.S. Nanterre

(ci-après la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE **Exercice clos le 31 décembre 2023**

Messieurs les Associés,

Conformément à la loi et plus particulièrement à l'article L. 226-9 du Code de commerce, et aux statuts de la Société, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- le contrôle des comptes sociaux de la Société tels qu'ils ont été arrêtés par la gérance,
- la conduite des affaires sociales,
- le contrôle interne.

1. Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le rapport de la gérance et les documents comptables et financiers mis à disposition montrent l'évolution de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Ils n'appellent pas d'observations particulières de notre part sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion.

Par ailleurs, nos investigations et contrôles sur les comptes annuels et les documents sociaux n'ont révélé aucune irrégularité, ni aucune inexactitude.

Nous vous rappelons que le Conseil de Surveillance ne délibérera pas sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ainsi que cela est prévu à l'article L. 226-9-1 du Code de commerce dans la mesure où la Société n'emploie aucune salariée.

2. Comité d'audit

Par décisions en date du 13 mars 2017, le Conseil de Surveillance a approuvé la décision de bénéficier de l'exemption prévue à l'article L. 823-20 4° du Code de commerce en se dispensant de mettre en place le comité d'audit prévu à l'article L. 823-19 dudit code et a accepté d'exercer pour l'avenir les missions mis à sa charge à ce titre.

3. Les conventions réglementées

En application des dispositions des articles L. 225-40 et L. 225-40-1 du Code de commerce, applicables à la Société sur renvoi de l'article L. 226-10 dudit Code, est soumis à votre approbation le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions autorisées et non autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- a) Convention conclue au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

GE Treasury Ireland Services Unlimited Company et la Société ont signé les 24 et 25 février 2021, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, une convention d'externalisation et de fournitures de services concourant à des prestations de services essentielles pour la Société (*Services Agreement*). Ces prestations de services incluent la tenue comptable, le reporting réglementaire, le secrétariat juridique et fiscal, le suivi des obligations réglementaires et le contrôle interne de la Société.

Le montant facturé en 2023 au titre de ces prestations de services s'est élevé à 920.418,66 euros.

Cette convention constitue une convention réglementée dans la mesure où GE Capital Global Holding LLC détient (i) 100 % du capital social de GE Capital US Holding Inc. qui détient elle-même 100 % du capital social de GE Treasury Ireland Services Unlimited Company et (ii) 99,99 % du capital de la Société.

Cette convention, n'ayant pas été valablement autorisée par le Conseil de Surveillance préalablement à sa conclusion, a été ratifiée et approuvée par l'assemblée générale des associés commanditaires et l'associé commandité du 25 mai 2021 intervenant sur rapport spécial des commissaires aux comptes exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- b) Convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Aucune nouvelle convention visée à l'article L. 226-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4. Affectation du résultat

Constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte nette comptable de (5.492.785,20) euros, nous approuvons la proposition faite par la gérance d'affecter ce résultat en totalité au poste « report à nouveau » débiteur.

Nous prenons acte que les capitaux propres de la Société, avant affectation de ce résultat, s'élèveront à 82.892.753,69 euros pour un capital social s'élevant à 163.000.000 euros.

Il est rappelé que cette affectation est une proposition et que l'affectation du résultat est du seul ressort de l'Assemblée Générale des Associés.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

Le Conseil de surveillance soutient, en vue de leur approbation par l'Assemblée Générale, le projet d'affectation du résultat ainsi que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées.

Le 29 mars 2024,



Le Président du conseil de surveillance
La société GE Capital International Holdings Limited (GE CIHL),
représentée par Monsieur Paul Goudie

GE SCF SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Société en commandite par actions au capital de 163.000.000 euros
Etablissement de Crédit Spécialisé agréé en qualité de société de crédit foncier
Siège social : 204, Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt
513 406 991 R.C.S. Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES EN DATE DU 30 MAI 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Au cours de sa séance du 30 mai 2024, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés de la société GE SCF SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS a adopté la résolution suivante :

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Sur proposition de la gérance, approuvée par le Conseil de Surveillance, l'assemblée générale des associés commanditaires, avec l'accord exprès de l'associé commandité, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte nette comptable de (5.492.785,20) euros,

décide d'affecter cette perte nette comptable de la manière suivante :

- Imputation de (5.492.785,20) euros sur le report à nouveau débiteur,

prend acte, en tant que de besoin, que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 82.892.753,69 euros après l'affectation de cette perte nette comptable pour un capital social s'élevant à 163.000.000 euros,

rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,



Monsieur Thomas Martinelli
Gérant

GE SCF SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Société en commandite par actions

204, Rond-Point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

RSM Paris	Deloitte & Associés
26 rue Cambacérès	6, place de la Pyramide
75008 Paris	92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 14 242 600 €	S.A.S. au capital de 2 188 160 €
792 111 783 RCS Paris	572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris	Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

GE SCF SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Société en commandite par actions

204, Rond-Point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société GE SCF SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GE SCF SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GE SCF SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS par l'assemblée générale du 25 mai 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés et par les statuts du 22 juin 2009 pour le cabinet RSM Paris

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 3ème année de sa mission et RSM Paris dans la 15ème année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 4 avril 2024

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Deloitte & Associés

 Mohamed Bennani

Mohamed BENNANI Marjorie BLANC LOURME

COMPTES SOCIAUX GE SCF 2023

1. BILAN ACTIF / PASSIF

ACTIF		Notes	(en milliers d'Euros)	
			Au 31.12.23	Au 31.12.22
Caisse, banque centrale et CCP		02	111 387	111 387
Créances sur les établissements de crédit		01 bis-02	7 315	6 350
A vue			7 315	6 350
A terme				
Opérations avec la clientèle				
Autres concours à la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe		03-04	383 913	391 135
Immobilisations financières				
Autres Actifs		06	152	94
Comptes de régularisation		05	1 777	2 220
TOTAL DE L'ACTIF			504 544	511 187

P A S S I F	Notes	Avant Répartition	
		Au 31.12.23	Au 31.12.22
Dettes envers les établissements de crédit			
A vue			
A terme			
Comptes créditeurs	02	10 072	
A vue			10 072
A terme			
Dettes représentées par un titre	02-04	369 774	369 783
Titres du marché interbancaire et titres de TCN			
Emprunts obligataires		369 774	369 783
Dépôt de garantie	06	5 982	5 982
Comptes de régularisation	05	35 823	47 037
Provisions	07		
Capitaux Propres hors FRBG		82 893	88 386
Capital souscrit	08 - 08bis	163 000	163 000
Réserves	08 - 08bis	1 857	1 857
Report à nouveau (créditeur)	08 - 08bis		
Report à nouveau (débiteur)	08 - 08bis	(76 471)	(71 084)
Résultat de l'exercice	08 - 08bis	(5 493)	(5 387)
TOTAL DU PASSIF		504 544	511 187

2. HORS BILAN

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement	-	-
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements d'ordre de la clientèle		
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle	9 928	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle (2)	-	-

3. COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	09	18 738	18 535
Intérêts et charges assimilées	09	(15 770)	(15 361)
Commissions (produits)	10		
Commissions (charges)	10		(286)
Autres produits d'exploitation bancaire	11		
Autres charges d'exploitation bancaire	11	(7 121)	(7 011)
PRODUIT NET BANCAIRE		(4 153)	(4 123)
Charges générales d'exploitation	12	(1 340)	(1 264)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(5 493)	(5 387)
Coût du risque	13		
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 493)	(5 387)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(5 493)	(5 387)
Impôt sur les bénéfices	14		
RESULTAT NET		(5 493)	(5 387)

4. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

		(en milliers d'Euros)									
		CAPITAL (1)	RESERVE LEGALE	REPORT A NOUVEAU	RESULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRIÉTÉS	DIVIDENDE (3)	NOMBRE D'Actions EXISTANTES	QUOTE-PART DE CHAQUE ACTION DANS LES CAPITAUX PROPRIÉTÉS	RESULTAT PAR ACTIONS	DIVIDENDE NET ATTRIBUÉ A CHAQUE ACTION (3)
2022	Capital souscrit	163 000	-	-	-	-	-	16 300 000	-	-	-
	Variation de la provision pour investissement	-	-	-	(5 387)	(5 387)	-	-	-	-	-
	Résultat de l'année 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Capitaux propres avant affectation	163 000	1 857	(71 084)	(5 387)	88 386	-	16 300 000	5,42	-	-
	Affectation du résultat 2022 (2)	-	-	(5 387)	5 387	-	-	-	-	(0,33)	-
2023	Capitaux propres après affectation	163 000	1 857	(76 471)	-	88 386	-	16 300 000	5,42	-	-
	Capital souscrit	163 000	-	-	-	-	-	16 300 000	-	-	-
	Variation de la provision pour investissement	-	-	-	(5 493)	(5 493)	-	-	-	-	-
	Résultat de l'année 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2023	Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Capitaux propres avant affectation	163 000	1 857	(76 471)	(5 493)	82 893	-	16 300 000	5,09	-	-
	Affectation du résultat 2023 (2)	-	-	(5 493)	5 493	-	-	-	-	(0,34)	-
2023	Capitaux propres après affectation	163 000	1 857	(81 964)	-	82 893	-	16 300 000	5,09	-	-

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 : PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

1/ PRESENTATION DES COMPTES

Les états financiers de GE SCF sont établis, conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 du 26 novembre 2014 selon les conventions comptables générales en respectant le principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

GE SCF présente des notes annexes qui complètent et commentent l'information financière donnée par le bilan, le compte de résultat et le hors bilan.

Ils sont présentés conformément :

- au règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse individuels.
- au règlement n° 99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier ; et enfin à l'instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier d'informations relatives à la qualité de leurs actifs.

2/ CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'a affecté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

3/ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Tombée d'échéance

Il n'y a pas eu de tombée d'échéance en 2023 ou de remboursement par anticipation d'obligations foncières.

Concernant les obligations d'Etat, deux obligations sont arrivées à maturité en 2023 :

- Le 4 janvier 2023, remboursement d'un nominal de 302 k€
- Le 15 mars 2023, remboursement d'un nominal de 219 k€.

Crédit Revolving

GE SCF a souscrit un crédit revolving avec la société GE Capital European Unlimited Funding d'un montant de 20 millions d'euros et devant se terminer le 20 juillet 2024.

Au 31 décembre 2023, GESCF a utilisé 10 Millions d'euros sur la réserve totale de 20 millions d'euros.

4/ PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

4.1) Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur l'ensemble de ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie d'un compte de charge.

4.2) Dettes représentées par un titre

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier. Les obligations foncières sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts relatifs aux obligations sont comptabilisés dans la rubrique «Intérêts et charges assimilés» sur obligations et autres titres à revenu fixe pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis au prorata des intérêts courus sur la durée de vie des titres concernés, et cela dès la première année.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les «Autres charges d'exploitation bancaires».

4.3) Opérations sur instruments financiers à terme – déboulement des contrats swap

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt sont enregistrées conformément aux dispositions prévues par le règlement de l'ANC numéro 2014-07 du 26 novembre 2014.

GE SCF avait conclu des opérations d'instruments financiers à terme, dans le but de couvrir le risque de taux auquel son activité passée l'exposait.

Suite à la cession des encours à la clientèle, GESCF ne présente plus de risque de taux : les obligations d'Etat et les Covered Bonds sont à taux fixe.

Aussi l'intégralité des contrats swap a été débouclé générant une plus-value de 103 M€ en 2016. Comptablement cette plus-value fait l'objet d'un étalement linéaire calculé sur la durée restante des obligations foncières.

4.4) Obligations d'Etat

Les obligations d'Etat sont considérées comme étant des actifs détenus jusqu'à échéance avec des paiements fixés et déterminés.

Par conséquent les obligations d'Etat sont enregistrées comme des titres d'investissement.

Les coûts de souscription incluant les frais d'émission et les coupons calculés en date du 19 décembre 2016 sont inclus dans le coût de comptabilisation initiale des obligations d'Etat.

Un actif détenu jusqu'à son échéance est déprécié s'il est probable que GESCF ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilise en résultat est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, qui est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêts effectif d'origine.

Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un évènement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Toutefois, l'ensemble des contreparties des obligations d'Etat ayant une note AA ou AAA ; aucune dépréciation n'est à comptabiliser en date d'arrêté.

A titre d'information, la valeur de marché des 33 obligations d'Etat détenus par GESCF s'élève au 31/12/2023 à 363,49 millions d'€ faisant ressortir une moins-value latente de 20,42 millions d'€.

4.5) Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société GE SCF étant négatif au cours de l'exercice précédent, la société n'a pas à verser d'acompte ou à effectuer de régularisation au titre de l'impôt sur les sociétés.

5/ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement majeur n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

6/ AUTRES INFORMATIONS

Consolidation des comptes :

Les comptes individuels de GE SCF sont consolidés dans le groupe GE Capital Global Holdings, LLC (901 Main Avenue, 06851 Norwalk, Connecticut – USA) par la méthode de l'intégration globale.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires pour l'exercice 2023 des commissaires aux comptes sont précisés dans le tableau ci-dessous :

	RSM		DELOITTE		Total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Honoraire de commissariat aux comptes	20.400,00€	24.480,00€	57.620,00€	69.144,00€	78.020,00€	93.624,00€

NOTE 1 Bis – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Compte courant Société Générale (1)	7 315	6 350
TOTAL	7 315	6 350

(1) A vue

NOTE 2 - VENTILATION PAR DUREE RESIDUELLE ET ELIGIBILITE

NOTE 2 : VENTILATION PAR DUREE RESIDUELLE

	Créances et dettes rattachées	Moins de trois mois (1)	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	(en milliers d'Euros) TOTAL
ACTIF						
Caisse, banque central et CCP		111 387				111 387
Créances sur les établissements de crédit		7 315				7 315
dont Groupe						
Titres d'investissement	5 082	1 664	5 029	332 571	39 566	383 913
- Nominal des Obligations d'Etat	5 082	1 664	5 029	315 613	38 298	358 993
- Etalement des primes d'émission sur Obligations d'Etat				16 958	1 268	24 920
Créances sur la clientèle						
PASSIF						0
Dettes envers les établissements de crédit						
dont Groupe						
Comptes à terme créditeur				10 072		
dont Groupe				10 072		
Dettes représentées par un titre :						
, Emprunts obligataires (2)	7 774			247 000	115 000	369 774
Dépôt de Garantie	7 774	5 982		247 000	115 000	5 982

(1) Y compris les comptes à vue.

(2) Les caractéristiques des emprunts obligataires sont détaillées dans le rapport annuel de la société

NOTE 3 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

NOTE 3 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Nominal	353 911	354 432
Décotes/Surcotes constatées lors de l'acquisition	71 884	71 975
Etalement des Décotes/Surcotes	(46 964)	(40 380)
Coupons Courus à la souscription (1)		
Coupons Courus (2)	5 082	5 108
TOTAL	383 913	391 135

- (1) - Enregistrement des Coupons courus constatés lors de la souscription en compte PCEC 30412
 (2) - Créances rattachées

NOTE 4 – DETAIL DES INTERETS PAR POSTE DE BILAN

NOTE 4 : DETAIL DES INTERETS PAR POSTE DE BILAN

INTERETS A RECEVOIR	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur la clientèle		
Comptes de régularisation actif		
Coupons courus sur obligations d'Etat	5 082	5 108
TOTAL	5 082	5 108

INTERETS A PAYER

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes représentées par un titre	7 774	7 783
Comptes de régularisation passif		
TOTAL	7 774	7 783

NOTE 5 – COMPTES DE REGULARISATION

ACTIF	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Valeur reçues à l'encaissement		
Autres charges à répartir (1)	403	510
Autres comptes de régularisation (2)	1 374	1 710
Charges constatées d'avance		
Produits à recevoir divers		
Comptes de régularisation divers		
Produits à recevoir sur Swap de taux		
TOTAL	1 777	2 220

- (1) Etalement des frais d'émission
 (2) Etalement des primes d'émission

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer		
IS à payer		
Autres Impôts et Taxes		
Dettes fournisseurs		
Comptes de régularisation divers	76	1 698
Produits constatés d'avance - étalement du produit sur déboulement swap	35 748	45 339
Charges à payer sur Swap de taux		
TOTAL	35 823	47 037

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS

ACTIF	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Autres débiteurs divers	58	
Dépôt de garantie FDGR	94	94
TOTAL	152	94

PASSIF	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Dépôt de garantie au titre de la réserve de pré-maturité (1)	5 982	5 982
TOTAL	5 982	5 982

(1) Dépôt de garantie versé par GE Capital Holding LLC à GESCF au titre du contrat de liquidité signé le 16 décembre 2016

(1) Réserve de trésorerie

GE SCF bénéficie d'un engagement de support financier fourni par GE Capital Global Holdings LLC ("GECGH"), une filiale de General Electric Company dans le cadre du *Liquidity and Cash Collateral Agreement* signé le 16 décembre 2016, par lequel :

- (a) la Société bénéficie d'un engagement de la part de GECGH de procéder à des avances au profit de la Société en cas d'insuffisance de trésorerie disponible, un jour ouvré précédent chaque date de paiement d'une dette de la Société (privilégiée ou non) ; et
- (b) en cas de dégradation de la notation de la dette émise par GECGH, en qualité de *support provider*, en deçà des niveaux fixés par les agences de notation de constituer un gage-espèces à titre de garantie consenti par GECGH pour un montant égal aux sommes à échoir (en principal et/ou intérêts) durant les 180 jours prochains au titre de sa dette privilégiée et des commissions des agents payeurs.

Les espèces résultant d'une avance d'encaissement ou d'une remise d'espèces à titre de garantie (selon le cas) seront versées sur un ou des comptes bancaires ouverts au nom de la Société dans les livres d'un établissement de crédit éligible au titre des textes applicables aux sociétés de crédit foncier.

En octobre 2018, S & P abaissait la note de crédit de GE Capital Holdings LLC de «A» à «BBB +» et Moody's de A2 à Baa1. Suite à la baisse de la notation par S&P, le compte de réserve de maturité a été ouvert.

Au 31 décembre 2023, ce dernier s'élève à 5,98 millions d'euros, couvrant le paiement des intérêts sur les obligations foncières sur les 6 prochains mois

NOTE 7 - VARIATION DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

DEPRECIATIONS DEDUITES DE L'ACTIF	(en milliers d'Euros)		
	31/12/2022	Dotations	Reprises
Créances sur la Clientèle		-	-

PROVISIONS BANCAIRES	(en milliers d'Euros)		
	31/12/2022	Dotations	Reprises
Sur la Clientèle		-	-
Sur Soulte de cassage de dette à taux fixe	-		-

NOTE 8 – DETAIL DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2023	31/12/2022	(en milliers d'Euros)
Capital (1)	163 000	163 000	
Réserves avant répartition	1 857	1 857	
Report à nouveau avant répartition	-76 471	-71 084	
Résultat de l'exercice (+/-)	-5 493	-5 387	
TOTAL	82 893	88 386	

(1) Capital social composé de 16 300 000 actions valeur nominale 10 €.

NOTE 9 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

	31/12/2023	31/12/2022	(en milliers d'Euros)
Intérêts et produits assimilés	18 738	18 535	
Opérations avec les établissements de crédits	18 738	18 535	
Opérations avec la clientèle	9 591	9 603	
Opérations sur obligations et autres titres à revenus fixes (1)	8 906	8 931	
Produits divers d'intérêts (2)	241	8 931	
Intérêts sur titres d'investissement (3)	15 770	15 361	
Autres produits d'intérêts	687	226	
Intérêts et charges assimilées	15 770	15 361	
Opérations avec les établissements de crédits	15 083	15 135	
Opérations avec la clientèle	687	226	
Opérations sur obligations et autres titres à revenus fixes (4)	15 083	15 135	

- (1) Ce poste intègre les produits et charges sur les Swaps adossés aux emprunts obligataires
- (2) Ce poste intègre les produits sur le déboulement des swaps
- (3) Ce poste intègre les produits d'intérêts sur obligations d'Etat
- (4) Ce poste intègre les charges d'intérêts sur les obligations foncières

NOTE 10 – COMMISSIONS

	31/12/2023	31/12/2022	(en milliers d' Euros)
PRODUITS			
Commissions sur opérations de crédit avec la clientèle			
CHARGES		286	
Charges sur prestations de service financier		286	
Frais d'émission à étaler			
TOTAL		286	

NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	(en milliers d' Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS		
Autres produits divers d'exploitation		
CHARGES		
Etalement des frais d'émission - obligations d'Etats (1)	7 121	7 011
Etalement des frais d'émission - obligations foncières	6 675	6 691
Autres charges diverses d'exploitation	444	320
TOTAL	7 121	7 011

(1) Frais d'émission liés à la souscription des obligations d'Etat de 74 643 k€ étaillé sur la durée de vie des obligations

NOTE 12 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Frais de personnel (1)		
Impôts et taxes		15
Services extérieurs	343	1 249
Charges refacturées par des sociétés du groupe	997	
Autres charges diverses d'exploitation		
TOTAL	1 340	1 264

(1) Il n'y a pas d'effectif salarié dans la société GE SCF

NOTE 13 – COUT DU RISQUE

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Coût du risque sur la clientèle		
Variation des provisions sur la clientèle		
Provision sur charge à payer		
Actualisation CRC 2002-03		
Pertes sur créances irrécouvrables		
Récupération sur créances amorties		
Décote sur encours restructurés		
TOTAL	0	0

NOTE 14 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible de l'exercice		
TOTAL		